

Mairie ouverte du lundi au vendredi de 14h à 18h et le samedi matin de 10h à 12h Tel: 03.27.48.53.98 - Fax: 03.27.48.48.53

Site internet: www.millonfosse.fr - Email: millonfosse.mairie@wanadoo.fr Facebook: Milloninfos

EDITO

Chers Millonfossois, Chères Millonfossoises,

Le printemps arrive, la nature s'éveille, éveillons-nous!

Espérons voir s'atténuer cette pandémie grâce aux vaccins et à toutes les mesures sanitaires. Prenons à pleines mains cet espoir.

Néanmoins balayer l'année 2020 incroyablement complexe et destructive, l'oublier au plus vite serait facile et surtout une erreur. Les dégâts sanitaires et économiques sont terribles. Les contraintes liées au vivre ensemble ont initié une nouvelle prise de conscience. Notre rapport à l'autre s'est profondément transformé et nous avons dû trouver de nouveaux moyens virtuels ou distanciés pour continuer à communiquer et à partager. Comme vous le constaterez dans ce Millon info, nos associations et nos élus ont fait de leur mieux pour garder ce lien indispensable. Millon info doit être aussi le vôtre. Il paraît 3 fois par an (en mars, septembre et décembre) alors j'ouvre une page à vous tous où nous pourrons partager des photos, des conseils, des infos diverses, dans le respect de chacun évidemment. J'ai participé à la CAPH, comme tous les maires de la communauté, à l'élaboration du pacte de solidarité communautaire, sous la présidence d'Aymeric Robin. J'ai le plaisir de vous apprendre que les communales rurales, comme Millonfosse, seront dotées d'un fond de concours supplémentaire suite la mise en place de la T.O.M (taxe sur les ordures ménagères). Sachez que nous sommes une commune ayant des ressources moins élevées que la moyenne de la CAPH, mais les habitants de Millonfosse ont des revenus supérieurs à la moyenne. Je suis heureux de l'investissement de chacun, comme par exemple lors de l'opération des sapins de Noël. Je vous invite à nous apporter des idées, des projets, au travers de vos compétences. Soyons participatifs pour que nous puissions continuer à avoir un village où il

Merci de votre confiance, Prenez soin de vous.

Le Maire Gérald THURU

fait bon vivre.









AGENDA

MARS 2021:

Samedi 6 : Distribution fleurs des grands-mères à partir de 14h

Lundi 15 : Don du sang - 14h00 à 19h00 Espace solidarité Rue du Rivage 59178 **HASNON**

Samedi 20 : Ramassage des déchets organisé par la société de chasse et la Mairie - rdv à 9h30 sur la place

MARCHÉ SOUS LA HALLE TOUS LES **MARDIS ET SAMEDIS**



Documents disponibles en Mairie :

- Réglement du PLUI -CIS: Centre d'initiation Sportive

-Point d'accès au droit -Comment trier ses déchets

-La vie amandinoise

-Demande de badge déchèterie

Petit rappel

En plus du Millon Infos édité environ 3 fois par an n'hésitez pas à consulter notre site internet:

www.millonfosse.fr, ou vous abonner à la newsletter de notre site, mais également sur notre page Facebook : Milloninfos

VIE MUNICIPALE

ETAT CIVIL

Décès:

M. VERDONCK André le 13 janvier 2021

M. BEAUFORT Jean-Marie le 14 janvier 2021

M. LECOEUVRE Daniel le 7 février 2021

Naissances:

DUQUESNE Fauve née le 14 décembre 2020 VINTEVOGEL Abby née le 17 décembre 2020 BULION Salomé née le 8 février 2021 SCHNEIDER Joséphine née le 13 février 2021





PACS:

M. DEFEVER Filip et Mme CLAISSE Marie-Anne le 13 février 2021

RAPPEL DES FORMALITÉS

Info recensement

A partir de 16 ans, le recensement (filles et garçons) est obligatoire en mairie dans les 3 mois suivant votre date anniversaire. Pour cela, prenez rendez-vous auprès de la mairie. Munissez-vous d'un titre d'identité (CNI ou passeport) et du livret de famille à jour. Après le recensement, vous devez participer à la journée défense et citoyenneté obligatoire pour certaines démarches administratives (examen BEP, Baccalauréat, ...), un concours administratif soumis au contrôle de l'autorité publique française ou au permis de conduire. Une convocation vous sera adressée par le ministère de la défense. En raison des mesures anti-covid, cette journée se fait en distanciel. Les démarches à suivre vous seront précisées par la convocation.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rendre sur le site www.majdc.fr

Le paiement en ligne a été mis en place par la commune

Toute somme due à la commune, pour l'usage des services publics (cantine, garderie, locations diverses,...) depuis janvier 2021 pourront faire l'objet d'un paiement par internet via PayFIP.

Attention, les factures de novembre et décembre ne sont pas concernées par ce dispositif qui n'était pas encore actif au moment de l'édition de celles-ci.

La démarche est simple et rapide, elle vous permet d'effectuer vos paiements par carte bancaire en vous rendant sur : https://www.tipi.budget.gouv.fr/

Il vous faut ensuite renseigner le code de la commune ainsi que le numéro de votre titre (renseignements que vous trouverez sur votre facture).

Pour les personnes qui souhaiteraient effectuer un paiement en espèce, cela reste possible pour toute créance inférieure à 300€ en vous rendant chez un buraliste muni de votre facture sur laquelle apparaitra un QR code (liste des buralistes sur : https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13422). Les paiements par CB sont également possibles chez ces mêmes buralistes.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.

Les voeux du député

Le 6 janvier, Millonfosse a reçu la visite de M. Fabien Roussel député de la circonscription. M le Maire et une partie du conseil municipal ont accueilli M. Roussel qui leur a présenté ses voeux et a demandé de bien vouloir les transmettre à l'ensemble des habitants de la commune.

Une présentation de la situation sanitaire et des actions entreprises autour de la vaccination dans l'amandinois a donné lieu à une discussion sur les moyens alloués et les dé-



penses liées à la pandémie. M. Roussel a rappelé les dispositifs susceptibles d'aider les petites communes dans le cadre du plan covid.

- M. Roussel a aussi donné rendez-vous aux élus le 1er février devant le centre des impôts de Saint-Amand-Les-Eaux afin de protester contre la fermeture annoncée de celui-ci.
- M. Gérald Thuru le Maire a représenté la commune lors de cette manifestation.



Rappel de savoir et de bien vivre

- Les feux de branchages, de végétaux ainsi que de déchets domestiques sont interdits dans la commune.
- La divagation des animaux est strictement encadrée et engage la responsabilité des propriétaires. Les déjections animales doivent être ramassées et placées dans les poubelles.
- Il est rappelé que les propriétaires d'animaux laissés seuls durant la journée sont responsables des nuisances en particulier sonores (aboiements continuels) que ceux-ci pourraient engendrer.
- Le stationnement sur les trottoirs est une affaire de «bon sens» . Il est rappelé que les trottoirs ne doivent donner lieu qu'à un stationnement de courte durée. Les piétons doivent pouvoir circuler sans descendre sur la chaussée (encore moins avec les poussettes). Si vous possédez une possibilité de stationnement utilisez la en priorité.
- La saison des tontes et des travaux extérieurs va bientôt commencer. Il convient de ne créer aucune gène en particulier sonore. Évitez d'utiliser les engins bruyants tôt le matin, tard le soir et le dimanche afin de préserver la tranquilité des habitants

TRAVAUX

PLUI

Le nouveau plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est désormais opérationnel.

Le PLUI de la porte du Hainaut est exécutoire depuis le 11 février 2021. Il annule et remplace l'ancien PLU. Les dispositions concernant Millonfosse sont consultables en mairie et accessibles sur le site municipal Millonfosse.fr rubrique vie municipale / urbanisme et travaux ainsi que sur le site de la CAPH :

http://carto.agglo-porteduhainaut.fr/portail/index.php/plui/psr3/millonfosse.html

Il serait souhaitable de le consulter avant toute constitution de dossier de travaux (PC ou déclaration préalable)

Malgré le confinement, la municipalité continue à réaliser les travaux nécessaires à la bonne marche de la commune

Suite à un élagage vigoureux qui avait réduit l'efficacité de l'ancien dispositif antibruit et visuel, un nouveau merlon végétalisé d'une longueur de 60 mètres et nécessitant 700 tonnes de terre végétale, est en construction aux limites de la zone industrielle (rue barbusse). Le coût de 30 000€ est pris en charge par EN-EDIS, SUEZ et la porte du Hainaut.

Rue Barbusse, la municipalité a fait poser de nouveaux plots de signalisation en remplacement des anciens abîmés par le temps et les travaux. Le coût de ce remplacement a été de 1 200€.

Les travaux de la résidence de la clairière sont maintenant terminés, l'inauguration officielle devrait avoir lieu, si les conditions le permettent, dans le courant du mois d'avril.

La halle, jusque là propriété de la CAPH, a été rétrocédée à la commune.

Un calicot permettant une meilleure signalétique du marché a été commandée aux Etablissements BLAS puis réceptionnée et installée par les agents techniques. La remise en peinture des passages piétons ainsi que l'entretien hivernal des espaces verts ont été effectués par les services communaux.

Les services techniques communaux ont rénové le plafond de la salle des fêtes (pose de nouvelles dalles) et remplacé l'ancien dispositif d'éclairage par des luminaires LED, moins gourmand en énergie pour un coût total de 813€ ; ils ont également confectionné des placards de rangement en mairie pour un coût de 390€ et réalisé un inventaire précis

du matériel de prêt (tout ce qui peut-être fait par le service technique permet ainsi de dégager des économies.)



L'école a été l'objet de nombreux travaux d'entretien et de modernisation

La salle d'accueil de la classe maternelle a reçu une nouvelle peinture et toutes les chasses d'eau des toilettes ont été réparées.

2 vitres de l'école ont été remplacées par l'entreprise ID services pour un coût de 2 660€.

Le réseau informatique de l'école a été totalement remis en état pour un coût de 2 403€ par l'entreprise Pôle énergie. Par la même occasion, l'école s'est vue doter de tablettes + ordinateurs et pc portable enseignants en location à destination des élèves pour un coût annuel de 4 800€. Ce nouveau matériel associé à l'ancien (Tableau numérique) fournira aux élèves et à l'équipe de Mme Kalikhi une aide supplémentaire dans les apprentissages.

<u>D'importants travaux de rénovation du réseau d'adduction d'eau potable vont être engagés par NOREADE rue Salengro</u>

Ces travaux ont été rendus nécessaires par la vétusté de ce réseau. Celle-ci entraînait des ruptures fréquentes qui occasionnaient de nombreuses réparations et de la gêne pour les usagers. Retardés par les conditions météorologiques, ces travaux devraient débuter sous peu et durer environ 4 mois. Des restrictions de circulation et de stationnement vont être mises en place. Seuls les riverains, les bus et les services (ordures ménagères, gendarmerie, pompiers...) seront autorisés à circuler.



TRAVAUX par l'Entreprise DELCROIX TP (pour NOREADE)

RUE ROGER SALENGRO

Route Barrée

A partir du 8 Février (4 mois)

Circulation interdite (sauf riverains)

Stationnement interdit sur l'emprise du chantier



Dépôts sauvages

A plusieurs reprises des dépôts sauvages de matériaux ont été abandonnés, déposés et trouvés sur le territoire de la commune.

Les élus et des bénévoles ont agi avec rapidité pour débarasser ces déchets de la voie publique.

Une convention avec le SIAVED est en cours de discussion pour l'enlèvement de ce genre de déchets.

Si vous voyez de tels agissements, n'hésitez pas à saisir le numéro de la plaque d'immatriculation et à contacter la Mairie sans intervenir directement.



alle de Millonfosse s et Samedis urnée

Des agents techniques bien vêtus, vus et protégés aux couleurs du village

<u>Vaccination des séniors de Millonfosse</u> (article de la Voix du Nord)

Les maires de l'Amandinois se sont réunis il y a 3 semaines, pour organiser la stratégie vaccinale de leurs aînés. Une passerelle a été ainsi créée avec le centre hospitalier de St-Amand les-Eaux. Le 26 février, onze millonfossois âgés de plus de 75 ans ont donc reçu une première injection du vaccin Pfizer à l'hôpital. Le Maire avait été alerté deux jours avant du nombre de places disponibles: « Il faut être réactif en permanence, confie Gérald THURU, construire, innover, réfléchir. Il a d'autres inscrits qui doivent attendre. Au village tous les plus de 75 ans ont été recensés, nous avons même trop anticipé, car nous avons eu un rappel à l'ordre du RGPD (Réglement Général sur la Protection des Données), sur le sujet» Pour connaître les volontaires potentiels au vaccin l'équipe municipale est donc allée taper aux portes. «Les onze millonfossois se sont rendus à la vaccination de manière autonome, mais le SIMOUV (Syndicat des transports urbains du Valenciennois) prévoit la gratuité des transports, si une personne ne peut pas se déplacer.» Si la situation venait à se produire, «nous aviserons». Les personnes âgées de 50 à 64 ans atteintes de comorbidités sont invitées par le Maire à «contacter leur médecin traitant afin de recevoir l'injection». Gérald THURU l'assure : «nous ne laisserons personne sans solution, car ce vaccin anti-Covid est vital. Nous incitons la population à se faire vacciner.»

VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

Noël à Millonfosse

La municipalité remercie vivement tous les habitants qui se sont mobilisés pour décorer les sapins mis en place dans les différents quartiers. Ils ont embelli notre village et ont rappelé la magie de Noël en ces temps difficiles. Les employés communaux n'ont pas été en reste en remettant au goût du jour les décorations de la halle. Un geste écologique et économique qui a eu son petit effet et dont beaucoup devraient s'inspirer.



D'autres photos et videos sont disponibles en Mairie, prevoir une clé USB





Le Père Noël à l'école

Le mardi15 décembre dans la salle des fêtes une agréable surprise attendait les enfants de l'école.

Le Père Noël en personne était venu leur remettre la traditionnelle coquille de Noël.

Nul doute qu'au vu des sourires sur les visages illuminés que ce moment fut fort apprécié.



Le colis aux aînés

Le vendredi 18 décembre la municipalité et le CECAS ont perpétué la tradition en distribuant aux aînés le colis de Noël. Cette année il a été d'autant plus apprécié qu'il été composé de produits de terroir de notre région. C'est un moment privilégié de convivialité et de rencontre en cette période difficile.



Nous offrons uniquement aux familles Millonfossoises avec enfants des billets d'entrée pour le parc animalier de Saint-Léger-en-Bray (Oise). 4 places maximum par famille et cela dans la limite de 57 places.

VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE



Remerciements aux couturières bénévoles

Le 23 décembre nous avons offert une composition florale à nos couturières bénévoles pour la fabrication de plus de 700 masques lors du 1er confinement. Merci à toutes pour cette participation solidaire.



Fleurissement de la commune

La décoration des sapins de Noël fut un grand succès, nous vous proposons dans le même état d'esprit de participer à l'embellissement de la commune en fleurissant votre devanture.

Votre participation sera mise à l'honneur lors d'une exposition photos autour d'un pot de l'amitié qui récompensera vos efforts. Les personnes intéressées par ce «Concours» sont priées de s'inscrire à la Mairie avant le Mercredi 1er Juin

Don du sang

L'amicale des donneurs de sang Hasnon-Millonfosse organise une collecte Lundi 15 mars de 14h00 à 19h00 Espace solidarité Rue du Rivage 59178 HASNON.

En cette période particulière, il est nécessaire de s'inscrire sur le site dédié

https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/collecte/liste?q=1&date=®ion=14&lieu=HASNON





Les chaussures offertes par le président du secours populaire de St-Amand-Les-Eaux

<u>Le club de football reste actif malgré les temps difficiles</u>

Avec la situation sanitaire actuelle, le championnat du district risque de ne pas reprendre cette saison. Cependant, avec le recul, on peut mesurer la très bonne performance de l'Olympique Millonfossois (D5) au 3ème tour de la coupe de France contre Aire-sur-la-Lys (R2), qui vient de se qualifier pour les 32èmes de finale après avoir éliminé Chantilly (Nationale 3) au 7ème tour et Amiens (Nationale 2) au 8ème tour. Malgré un écart de sept divisions, l'OM ne s'était en effet incliné que sur le score de 2 à 0 en jouant à 10 contre 11, après que l'arbitre lui ait infligé un carton rouge très sévère dès la 35ème minute.

ECOLE

La municipalité souhaite la bienvenue à Mme BOUCHART Emilie qui vient de Bouchain qui a pris en charge le cycle 1 et à Mme CHOQUET Florence qui vient d'Hérin qui a pris en charge le cycle 2 .

Initiation au Hand ball et pratique sportive à l'école

En partenariat avec le club de Saint-Amand les Eaux et la fédération de hand-ball, la municipalité et Mme la directrice vont engager un partenariat afin de promouvoir le sport et les activités physiques dans le cadre de l'école. Des animateurs diplômés se chargeront d'initier les élèves du cycle 3 à la pratique du hand-ball ceci sous réserve de l'autorisation des services académiques.

Il est cependant regrettable que l'initiation à la natation n'ait pu se maintenir en raison des restrictions sanitaires. Les élèves des cycles 2 et 3, accompagnés de leurs enseignantes, des personnels, de Mme MAILER parente d'élève et de M. LECOMTE adjoint au maire, n'ont bénéficié que de deux séances au lieu des 10 prévues.

LE CARNAVAL DE L'ÉCOLE

